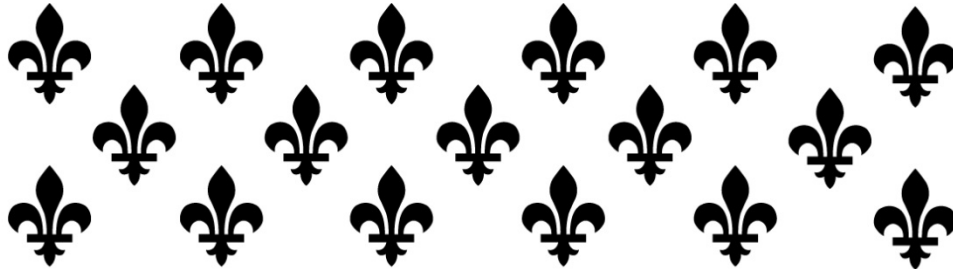


Épreuve



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 4 décembre 2018 — N° 5

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise du jeune Louis Bilodeau, éleveur d'agneau.

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord et les Artistes en arts visuels du nord de Montréal, lauréats du Prix d'histoire du gouverneur général pour l'excellence des programmes communautaires.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Michel Legault pour son engagement bénévole et communautaire.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de l'émission de télévision La petite vie.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de souligner l'engagement bénévole de M. Jacques Raymond, propriétaire de la Pâtisserie La Demi-Calorie.

4 décembre 2018

Mme Tardif (Laviolette–Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Sylvie Gervais, directrice générale du Centre d’action bénévole de Grand-Mère.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des personnes handicapées.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de dénoncer le meurtre de M. Camilo Catrillanca, paysan mapuche, par des forces policières au Chili.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner la carrière et l’engagement bénévole et communautaire de M. Jacques Rémy.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de L’Association de la colonie de vacances de Granby.

À 13 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 heures.

4 décembre 2018

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Legault, premier ministre, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère du Conseil exécutif.
(Dépôt n° 118-20181204)

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Bureau du coroner;
(Dépôt n° 119-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère de la Sécurité publique;
(Dépôt n° 120-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Sûreté du Québec;
(Dépôt n° 121-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Bureau des enquêtes indépendantes;
(Dépôt n° 122-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Commissaire à la déontologie policière;
(Dépôt n° 123-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission de la capitale nationale du Québec.
(Dépôt n° 124-20181204)

4 décembre 2018

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial;

(Dépôt n° 125-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 126-20181204)

Le rapport annuel 2017-2018 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

(Dépôt n° 127-20181204)

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux;

(Dépôt n° 128-20181204)

Les rapports annuels de gestion 2017-2018 des centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Des Îles

(Dépôt n° 129-20181204)

Lanaudière

(Dépôt n° 130-20181204)

Laurentides

(Dépôt n° 131-20181204)

Montérégie-Centre

(Dépôt n° 132-20181204)

Montérégie-Ouest

(Dépôt n° 133-20181204)

Outaouais

(Dépôt n° 134-20181204)

4 décembre 2018

Les rapports annuels de gestion 2017-2018 des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux suivants :

Capitale-Nationale	(Dépôt n° 135-20181204)
Ouest-de-l'Île-de-Montréal	(Dépôt n° 136-20181204)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	(Dépôt n° 137-20181204)

Les rapports annuels 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services des centres intégrés de santé et de services sociaux suivants :

Des Îles	(Dépôt n° 138-20181204)
Lanaudière	(Dépôt n° 139-20181204)
Laurentides	(Dépôt n° 140-20181204)
Montérégie-Ouest	(Dépôt n° 141-20181204)
Outaouais	(Dépôt n° 142-20181204)

Le rapport annuel 2017-2018 d'Héma-Québec;	(Dépôt n° 143-20181204)
--	-------------------------

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Centre hospitalier de l'Université de Montréal;	(Dépôt n° 144-20181204)
---	-------------------------

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;	(Dépôt n° 145-20181204)
---	-------------------------

Le rapport annuel 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James;	(Dépôt n° 146-20181204)
--	-------------------------

4 décembre 2018

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal;
(Dépôt n° 147-20181204)

Le rapport annuel 2017-2018 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal.

(Dépôt n° 148-20181204)

M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

Le rapport de gestion 2017-2018 du ministère de l'Économie et de l'Innovation.
(Dépôt n° 149-20181204)

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport annuel 2017-2018 sur les sondages effectués dans le cadre du Plan triennal des sondages 2015-2018 de Revenu Québec;
(Dépôt n° 150-20181204)

Les comptes publics 2017-2018 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, volume I;
(Dépôt n° 151-20181204)

Les comptes publics 2017-2018 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux, volume II.
(Dépôt n° 152-20181204)

M. Dubé, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Secrétariat du Conseil du trésor;
(Dépôt n° 153-20181204)

4 décembre 2018

Le rapport 2017-2018 du président du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale concernant l'application de la Loi sur l'administration publique;

(Dépôt n° 154-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Centre de services partagés du Québec;

(Dépôt n° 155-20181204)

Le rapport annuel 2017-2018 de la Société québécoise des infrastructures.

(Dépôt n° 156-20181204)

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dépose :

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2019.

(Dépôt n° 157-20181204)

M. Bonnardel, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Transports;

(Dépôt n° 158-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Société des traversiers du Québec.

(Dépôt n° 159-20181204)

Mme LeBel, ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, et ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel d'activité 2017 de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels;

(Dépôt n° 160-20181204)

4 décembre 2018

Le rapport d'activités 2017-2018 du Registre des lobbyistes;
(Dépôt n° 161-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de l'Office des professions du Québec;
(Dépôt n° 162-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Société québécoise d'information
juridique;
(Dépôt n° 163-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2016-2017 du Conseil de la justice administrative.
(Dépôt n° 164-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Conseil de la justice administrative;
(Dépôt n° 165-20181204)

Le rapport annuel 2017-2018 du Fonds d'aide aux actions collectives;
(Dépôt n° 166-20181204)

Le rapport d'activités 2017-2018 du Centre de la francophonie des Amériques;
(Dépôt n° 167-20181204)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du Conseil du statut de la femme.
(Dépôt n° 168-20181204)

Mme Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie,
dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère des Relations
internationales et de la Francophonie.
(Dépôt n° 169-20181204)

4 décembre 2018

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de la Société d'habitation du Québec.
(Dépôt n° 170-20181204)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 2 décembre 2018, que lui a adressée M. Richard Janda, membre de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, l'informant de sa démission à compter du 26 septembre 2018.
(Dépôt n° 171-20181204)

Puis, conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Assemblée nationale, M. le président dépose :

La liste des députés de la Coalition avenir Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Laframboise (Blainville), M. Lefebvre (Arthabaska), Mme Lavallée (Repentigny), Mme Lachance (Bellechasse) et M. Martel (Nicolet-Bécancour) à titre de membres;

Mme Lecours (Les Plaines), M. Simard (Montmorency), Mme Hébert (Saint-François), M. Bélanger (Orford) et M. Lévesque (Chapleau) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 172-20181204)

La liste des députés du Parti libéral du Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Barrette (La Pinière), Mme Charbonneau (Mille-Îles) et Mme Rizqy (Saint-Laurent) à titre de membres;

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), M. Ciccone (Marquette) et Mme Ménard (Laporte) à titre de membres suppléants.

(Dépôt n° 173-20181204)

4 décembre 2018

La liste des députés du Parti québécois désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. LeBel (Rimouski) à titre de membre;

Mme Hivon (Joliette) à titre de membre suppléant.

(Dépôt n° 174-20181204)

M. Picard, premier vice-président, propose que cette liste des membres et des membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de rapports de commissions

M. le président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 30 novembre 2018, a siégé afin de procéder à la composition des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance, conformément aux articles 127 et 139 du Règlement de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 175-20181204)

M. Picard, premier vice-président, propose :

QUE soit adopté le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

4 décembre 2018

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président rend sa directive relativement à la question soulevée par le leader de l'opposition officielle le 30 novembre 2018 concernant l'intervention faite par le premier vice-président à partir du fauteuil de la présidence dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture. La présidence, lors de son intervention, précise qu'il a été convenu, de consentement, que le temps utilisé par le premier vice-président lors de son intervention sera comptabilisé dans l'enveloppe de temps attribuée au gouvernement dans le cadre du débat sur le discours d'ouverture.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

En 2001, la présidence a établi les lignes directrices relatives à la conduite des vice-présidents afin d'éviter que ceux-ci ne se placent dans des situations où leur impartialité pourrait être mise en cause. À cette occasion, elle a rappelé que les règles applicables pour les vice-présidents sont moins rigides que celles qui s'appliquent au président lui-même. Ainsi, il leur est permis de participer aux débats, de présenter des motions et de voter. Il leur est également permis de prendre part aux activités politiques de leurs partis à l'extérieur de l'Assemblée ainsi qu'à leurs caucus respectifs. La présidence souligne que les vice-présidents doivent toutefois faire preuve de réserve et adopter un comportement de nature à préserver la nécessaire confiance des parlementaires. La présidence rappelle que les vice-présidents doivent garder à l'esprit qu'ils ont une nécessaire crédibilité à conserver pour présider les débats de l'Assemblée et qu'ils doivent aussi faire preuve de sensibilité politique avant d'intervenir ou de voter sur une question. C'est pourquoi ils votent presque uniquement s'il y a unanimité sur une question. La présidence souligne que ces lignes directrices ont toujours été suivies par les membres de la présidence et estime qu'elles conservent encore aujourd'hui toute leur pertinence.

Il est d'usage, dans le cadre des travaux parlementaires, de laisser une certaine latitude aux vice-présidents pour faire de brefs commentaires à partir du fauteuil de la présidence. Cependant, un vice-président souhaitant prendre part à un débat à l'Assemblée devrait le faire de sa place à lui dans le cadre des règles générales applicables au débat en cours, et ce, tout en préservant son impartialité et sa neutralité.

4 décembre 2018

La présidence considère que le premier vice-président, lors de son intervention du 29 novembre 2018, aurait dû se limiter à remercier ses électeurs, comme il est tradition de le faire. La présidence souligne toutefois la décision du vice-président de ne pas prendre part au caucus de son groupe parlementaire, témoignant ainsi de son intention sincère de maintenir une certaine distance par rapport à sa formation politique.

La présidence ajoute que, depuis 2012, la prestation d'un serment par le président de l'Assemblée nationale marque de manière tangible l'importance et l'aspect central de la fonction pour l'institution et la défense des droits de tous les parlementaires. Il est souhaitable que, tout comme le président, les vice-présidents soient des ambassadeurs de ces principes et les transposent dans leurs gestes et leurs paroles, autant à l'Assemblée qu'à l'extérieur.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant le serment à la monarchie lors de l'assermentation des députés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Ouellet (René-Lévesque) et M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant la mise en œuvre des recommandations de la Commission Charbonneau; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 décembre 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charest, ministre déléguée à l'Éducation, conjointement avec M. Ciccone (Marquette), Mme (Gaspé), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la carrière exceptionnelle du skieur alpin Érik Guay;

QU'elle reconnaisse l'apport sans précédent de cet athlète du Mont-Tremblant et son rôle dans la promotion du ski alpin au Québec après 19 saisons en Coupe du monde et 25 podiums;

QU'elle reconnaisse les valeurs de persévérance, de résilience et d'amour du sport incarnées par Érik Guay;

QU'elle souhaite à cet ambassadeur du sport une bonne retraite et beaucoup de succès dans ses futurs projets.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que le Québec vit actuellement une importante pénurie de main d'œuvre, ce qui constitue l'un des principaux enjeux de développement économique;

QU'elle rappelle que les entreprises ont peine à recruter des employés et qu'il y a plus de 117 000 emplois à pourvoir actuellement à travers le Québec;

4 décembre 2018

Conséquemment, qu'elle reconnaisse que l'immigration est nécessaire pour relever le défi de main-d'œuvre que nous vivons actuellement.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 4 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Picard, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- les commissions parlementaires se réuniront afin de procéder à l'élection des présidents et vice-présidents de chaque commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président entend les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège soulevée par M. Proulx, leader de l'opposition officielle, le 29 novembre 2018.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, dépose :

Une lettre, en date du 4 décembre 2018, adressée à M. François Paradis, président de l'Assemblée nationale, de M. Simon Jolin-Barrette, leader du gouvernement, concernant les allégations de violation de droit ou de privilège soulevées par le leader de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 176-20181204)

4 décembre 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Nadeau-Dubois, leader du troisième groupe d'opposition, dépose :

Copie d'un document concernant sa plaidoirie sur la violation de droit ou de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 177-20181204)

M. le président prend la question en délibéré.

M. Ouellet, leader du deuxième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir de l'information au Québec annoncée par la ministre de la Culture et des Communications.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Ouellet, leader du deuxième groupe d'opposition, dépose :

Copies de trois articles de presse et d'un gazouillis provenant d'un réseau social, en dates des 30 novembre et 1^{er} décembre 2018, concernant la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir de l'information au Québec annoncée par la ministre de la Culture et des Communications.

(Dépôt n° 178-20181204)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Proulx, leader de l'opposition officielle, dépose :

Une liasse de documents de presse concernant la tenue d'une commission parlementaire sur l'avenir de l'information au Québec annoncée par la ministre de la Culture et des Communications.

(Dépôt n° 179-20181204)

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président, prend la question en délibéré.

4 décembre 2018

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 30 novembre 2018, sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et Mme David (Marguerite-Bourgeoys), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement de la Coalition avenir Québec pour ne pas avoir annoncé de mesures soutenant la conversion écologique du secteur agricole.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme David (Marguerite-Bourgeoys) et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

4 décembre 2018

À 17 h 58, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme David (Marguerite-Bourgeoys) et Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Ouellet (René-Lévesque) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement pour son manque de volonté de soutenir nos régions et l'Est du Québec en particulier et l'absence d'engagements clairs et concrets pour favoriser leur développement.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) et M. Ouellet (René-Lévesque), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

4 décembre 2018

À la fin de son intervention, Mme Melançon (Verdun) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste qui laisse le milieu culturel du Québec sans aucune réponse quant au maintien des sommes liées à la politique culturelle du Québec lancée par le gouvernement précédent.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellet (René-Lévesque) et Mme Melançon (Verdun), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement caquiste et le premier ministre pour l'absence d'une vision humaniste sur l'avenir des relations gouvernementales avec les Premières nations et les Inuits, avec qui nous partageons le territoire québécois.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Legault, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Arcand, chef de l'opposition officielle, M. Bérubé, chef du deuxième groupe d'opposition, Mme Massé, chef du troisième groupe d'opposition, M. LeBel (Rimouski), Mme Labrie (Sherbrooke), Mme Rizqy (Saint-Laurent), M. Fortin (Pontiac), Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne), M. Gaudreault (Jonquière), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellet (René-Lévesque), Mme Melançon (Verdun) et M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

4 décembre 2018

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 21 h 30.

À 21 h 33, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 5 décembre 2018, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

4 décembre 2018

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne), conjointement avec M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Ouellette (Chomedey) :

(Vote n° 4)

POUR - 115

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (PLQ)
Arseneau (PQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Jean-Talon)
Bachand (CAQ)	Fournier (PQ)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)
Benjamin (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Hébert (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Hivon (PQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Bussièrre (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Ouellette (IND)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lavallée (CAQ)	(Soulanges)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	(Rimouski)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)	